

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SOUK-AHRAS

DAIRA DE MERAHNA

COMMUNE DE MERAHNA

Matricule fiscal n° 098.4410.19.000.434/014

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE MARCHES**

Conformément aux dispositions des l'articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'avis d'appel d'offres national Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales n°03/2026, ayant pour objet :

1- Réhabilitation des routes de wilaya et communales à travers le territoire de la commune Merahna.

Publié sur, la presse a partir du 03/02/2026 dans ELSARIH on arab et apparcu dans La Nouvel République du 07-02-2026 en france qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières, le Projet est Confié provisoirement comme suit :

PROJET	ENTREPRISE	MATRICULE FISCAL	La Note de l'Offre Technique	OFFRE FINANCIERE EN T.T.C	DELAI DE REALISATION	OBSERVATION
Réalisation et extension du réseau d'eau potable à travers le territoire de la commune de Merahna	ENTREPRISE GRANDS TRAVAUX PUBLIC ET HYDRAULIQUES BESSIOUD MOUSTAPHA - MERAHNA- SOUK AHRAS	16841120050713100000	100/81	19.443.410.00 DZ	05 Mois	Entreprise qualifiée

Aussi et conformément aux dispositions du décret Présidentiel ci-dessus, tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune de Mérahna, dans les dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux.

Pour les Autres soumissionnaires non retenues, Ces derniers sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard trois(03) jour à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières